Direction de la Coordination des Services de l'État



Liberté Égalité Fraternité

Bureau des procédures environnementales Affaire suivie par Madame Martine ANGRAND Tél.: 01.64.71.77.22 – martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 28 OCT. 2021

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Destinataires in fine

OBJET: Création de Secteurs d'information sur les sols (SIS)

REF : - article L. 125-6 du code de l'environnement

- article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR
- décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers

P.J. : – copie de mon arrêté n°2021-54/DCSE/BPE/IC du 22 octobre 2021

- fiche(s) d'identification
- 1 (certificat d'affichage)

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols, qui comprennent les terrains, où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution, afin de préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques ainsi que l'environnement.

Dans ce contexte, par courrier en date du 13 janvier 2021, vous avez été consulté ainsi que les présidents des Établissements publics de coopération intercommunaux sur le dossier de projet de création de SIS sur le territoire de votre commune.

Parallèlement:

- les propriétaires des terrains concernés en ont été informés,
- une consultation dématérialisée du public a été organisée du 15 février au 15 avril derniers sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne ainsi que sur celui de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

Au terme de cette phase, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral n°2021-54/DCSE/BPE/IC du 22 octobre 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols sur votre commune.

J'y joins la ou les fiches d'identification propre à chaque secteur d'information sur les sols qui y a été recensé.

Je vous précise que ces documents tiennent compte, à la fois, de vos remarques et des observations du public.

Je vous demande de bien vouloir conserver l'ensemble de ces documents en mairie, afin qu'ils puissent être consultés par quiconque en présenterait la demande.

Vous voudrez bien également les annexer au document d'urbanisme de votre commune, afin qu'ils apportent un complément d'information aux acquéreurs ou locataires sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques.

Par ailleurs, je vous indique qu'il vous appartient de faire afficher mon arrêté pendant une durée minimum d'un mois, qui court à compter de sa réception. À l'expiration de ce délai, je vous remercie de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage qui accompagne ce courrier, dûment complété et visé.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation Le Secrétaire général de la préfecture

Cyrille LE VÉLY

Copie pour information à :

- Madame et Messieurs les sous-préfets de Seine-et-Marne
- M. le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne
- Mme la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France
- Mme la directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France
- Mme la Cheffe de l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France
- Mme la Cheffe du Service interministériel de défense et de protection civiles (cabinet du préfet)

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les maires des communes suivantes :

AUBEPIERRE-OZOUER-LE-	EGREVILLE	MOISSY OR A MAYE!	CALLET BATHUR	
REPOS	EGREVILLE	MOISSY-CRAMAYEL	SAINT-PATHUS	
AVON	ESBLY	MONTCOURT-FROMONVILLE	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	
BARBIZON	FERRIERES-EN-BRIE	MONTEREAU-FAULT-YONNE	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	
BEAUMONT-DU-GATINAIS	FONTAINEBLEAU	MONTEVRAIN	SAMOREAU	
BLANDY	FONTENAY-TRESIGNY	MONTGE-EN-GOELE	SAVIGNY-LE-TEMPLE	
BOISSISE-LA-BERTRAND	FUBLAINES	MORET-LOING-ET-ORVANNE	SEINE-PORT	
BOISSISE-LE-ROI	GRANDPUITS-BAILLY- CARROIS	MOUSSEAUX-LES-BRAY	SEPT-SORTS	
BOURRON-MARLOTTE	GRETZ-ARMAINVILLIERS	NANGIS	SERVON	
BRAY-SUR-SEINE	GREZ-SUR-LOING	NEMOURS	SIVRY-COURTRY	
BRIE-COMTE-ROBERT	GUIGNES	NOISIEL	SOIGNOLLES-EN-BRIE	
CESSON	ISLES-LES-VILLENOY	NONVILLE	THOMERY	
CESSOY-EN-MONTOIS	JABLINES	OTHIS	THORIGNY-SUR-MARNE	
CHAILLY-EN-BIERE	JUTIGNY	OZOIR-LA-FERRIERE	TORCY	
CHAINTREAUX	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	PALEY	TOURNAN-EN-BRIE	
CHALIFERT	LA GRANDE-PAROISSE	PERTHES	TRILPORT	
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	LA HOUSSAYE-EN-BRIE	POIGNY	VAUX-LE-PENIL	
CHAMPS-SUR-MARNE	LA ROCHETTE	POMMEUSE	VERNEUIL-I'ÉTANG	
CHATEAU-LANDON	LE MEE-SUR-SEINE	PONTAULT-COMBAULT	VERNOU-LA-CELLE-SUR- SEINE	
CHATENOY	LE MESNIL-AMELOT	PROVINS	VERT-SAINT-DENIS	
CHATILLON-LA-BORDE	LIEUSAINT	QUINCY-VOISINS	VILLENEUVE-LE-COMTE	
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	LIZY-SUR-OURCQ	REAU	VILLENOY	
CHAUMES-EN-BRIE	LOGNES	REBAIS	VILLEVAUDE	
CHEVRY-COSSIGNY	LONGPERRIER	SABLONNIERES	VOULX	
COMBS-LA-VILLE	LONGUEVILLE	SAINT-BRICE	VULAINES-LES-PROVINS	
CONGIS-SUR-THEROUANNE	MAINCY	SAINT-FARGEAU- PONTHIERRY	YEBLES	
COUBERT	MAISON-ROUGE	SAINT-GERMAINS-SUR- MORIN		
COULOMMIERS	MAREUIL-LES-MEAUX	SAINT-LOUP-DE-NAUD		
COURQUETAINE	MAROLLES-SUR-SEINE	SAINT-MAMMES		
CROISSY-BEAUBOURG	MEAUX	SAINT-MARD		
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	MELUN	SAINT-MESMES		